



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Evolution des restrictions des usages de l'eau en Beauce**

Orléans, le 24 août 2021

L'évolution de la situation hydrologique conduit au fléchissement du débit des cours d'eau et au franchissement de seuils d'alerte pour de nouveaux territoires.

Les secteurs du Fusin et du Montargois, à l'est de la nappe de Beauce, sont concernés.

Afin de préserver les usages prioritaires de l'eau et les écosystèmes aquatiques, des mesures de restrictions mises à jour entrent en vigueur au 24 août 2021.

En particulier, les prélèvements pour l'irrigation sur ces territoires sont réglementés comme suit : l'irrigation est interdite 24h par semaine à partir des eaux souterraines (nappe de Beauce) sur les secteurs du Fusin et du Montargois (hachurés en noir sur la carte). L'irrigation à partir des eaux de surface est également restreinte de 20 % à 40 % du volume hebdomadaire suivant les secteurs (voir carte).

Pour le grand public et les collectivités, les restrictions portent sur le lavage des véhicules et des voiries, l'arrosage des jardins et espaces verts, l'alimentation des piscines privées et plans d'eau.

L'arrêté de restrictions du 4 août dernier pour l'est du Loiret (secteurs Aveyron, Milleron, Avenelle, Trezée, Avenelle) est toujours en vigueur avec des restrictions similaires.

**Cabinet du préfet  
Service régional de la  
communication interministérielle**

Tél. : 02 38 81 40 35  
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

1/1

181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1





